



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Information & Communication
Service statistique

3003 Berne-Wabern, le 19 juillet 2017



Statistique en matière d'asile

2^{ème} trimestre 2017

Synthèse

Demandes d'asile

Au deuxième trimestre 2017, 4392 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 339 de moins qu'au premier trimestre 2017 et 1570 de moins qu'au deuxième trimestre 2016. Au cours du deuxième trimestre 2017, le nombre mensuel de nouvelles demandes a augmenté, passant de 1307 en avril à 1634 en juin.

Après la situation extraordinaire de l'automne 2015 et des premiers mois de 2016, la migration a reculé, dans le courant de 2016, pour se maintenir au niveau des années antérieures à 2015. Cette détente ne doit toutefois pas masquer l'important potentiel migratoire qui subsiste aux frontières de l'Europe, au Proche-Orient et en Libye, susceptible d'entraîner à brève échéance une nouvelle augmentation du nombre de demandes d'asile en Europe, Suisse comprise. L'éventualité que des migrants déjà présents en Europe poursuivent leur route à l'intérieur du territoire européen reste marquée, particulièrement en Allemagne et en Italie. La baisse du nombre de demandes d'asile enregistrées au deuxième trimestre 2017 par rapport à la même période de 2016 est due en premier lieu au fait que la Suisse a récemment perdu de l'importance en tant que pays de destination des requérants d'asile. La hausse relevée au fil du deuxième trimestre 2017 s'explique par l'augmentation saisonnière de la migration par la Méditerranée centrale vers le sud de l'Italie, qui s'est traduite par la poursuite des migrations vers l'Europe centrale et septentrionale.

Le nombre de personnes arrivées dans le sud de l'Italie au deuxième trimestre 2017 s'est établi à 60 000. Il a été plus élevé, de quelques 8000 personnes, que durant la même période de l'année précédente et presque identique au chiffre du deuxième trimestre 2015. Comme durant les premiers mois de l'année, ce sont en majorité des ressortissants de différents pays d'Afrique de l'Ouest et du Bangladesh qui ont débarqué sur les côtes italiennes pendant le trimestre sous revue. Pour une grande partie de ces migrants, la Suisse ne représente pas le premier pays de destination. S'ils sont interceptés par les gardes-frontières à leur entrée en Suisse et qu'ils n'y déposent pas de demande d'asile, ils peuvent être soit transférés en Italie, soit renvoyés, en application des accords de réadmission bilatéraux. Actuellement, neuf personnes sur dix qui déposent une demande d'asile ont déjà été enregistrées à leur arrivée en Italie. La Suisse adresse donc systématiquement à ses États partenaires une demande de prise en charge de leur procédure d'asile en vertu de l'accord de Dublin.

Le principal pays de provenance des requérants d'asile en Suisse a été, au deuxième trimestre 2017, l'Érythrée, avec 802 demandes, 137 de moins qu'au premier trimestre 2017 (-15 %). Le nombre d'Érythréens effectivement arrivés en Suisse est toutefois nettement inférieur : près d'un tiers de ces nouvelles demandes résultent de la naissance d'enfants dont les parents étaient déjà en procédure d'asile. À cela s'ajoutent plusieurs groupes de ressortissants érythréens accueillis dans le cadre du programme de relocalisation.

La Syrie arrive une nouvelle fois en deuxième position des principaux pays de provenance des requérants d'asile en Suisse, avec 595 demandes (+170 ; +40 %). Cette hausse, par rapport au trimestre précédent, découle essentiellement de programmes de réinstallation et de relocalisation. Viennent ensuite l'Afghanistan, avec 334 demandes (+43 ; +15 %), le Sri Lanka, avec 235 demandes (+56 ; +31 %), la Somalie, avec 232 demandes (+69 ; +42 %) et la Guinée, avec 202 demandes (-137 ; -40 %). Outre les Guinéens et les Érythréens, les ressortissants des pays de provenance ci-après affichent une diminution de 30 demandes ou plus entre le premier et le deuxième trimestre 2017 : Irak, -148 demandes, soit une diminution de 35 % (78 demandes de moins déposées), Côte-d'Ivoire, -58 demandes, soit une diminution de 43 % (78 demandes déposées), Cameroun, -44 demandes, soit une diminution de 57 % (33 demandes déposées), Maroc, -42 demandes, soit une diminution de 32 % (91 demandes déposées), Gambie, -42 demandes, soit une diminution de 30 % (98 demandes déposées) et Algérie, -41 demandes, soit une diminution de 30 % (96 demandes déposées).

Pendant la même période, en plus de la Syrie, de la Somalie et du Sri Lanka, seule la Turquie affiche une hausse de plus de 30 demandes d'asile par rapport au trimestre précédent, avec 197 demandes enregistrées en tout (+35 ; +22 %).

Ces prochains mois, le nombre de migrants qui débarqueront dans le sud de l'Italie devrait se figer, pour des raisons saisonnières, aux alentours de 25 000 personnes par mois, avec une marge de plus ou moins 5000 personnes. Il y a lieu de s'attendre à ce que le nombre de personnes qui poursuivront leur voyage vers le nord augmente au cours de l'été, si bien que la hausse du nombre de demandes d'asile déposées en Suisse devrait se poursuivre. L'accord conclu entre l'UE et la Turquie pour endiguer les mouvements migratoires est toujours en vigueur. Il a permis de réduire considérablement les flux en provenance du Proche-Orient, de même qu'en direction de la Grèce et de l'Europe de l'Ouest par les pays de l'Europe du Sud-Est. Cela ne signifie pas pour autant que la route des Balkans soit complètement fermée. S'il a été mis un terme, en mars 2016, à la relative tolérance qui régnait jusque-là dans le domaine de la migration, un nombre non négligeable de personnes continuent, avec le concours de passeurs, d'emprunter cet itinéraire pour gagner l'Europe de l'Ouest.

Cas réglés et effectifs en procédure d'asile

Au deuxième trimestre 2017, 6452 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 1209 de moins (-15,8 %) qu'au premier trimestre 2017 et 1584 de moins (-19,7 %, 8036 cas traités) qu'au deuxième trimestre 2016. L'asile a été accordé à 1552 personnes. Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est élevé à 26,7 %, en hausse par rapport au premier trimestre 2017 (25,5 %). Au total, 2865 demandes ont été rejetées, tandis que 632 autres, devenues sans objet, ont été classées.

En outre, 1403 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues, dont 1318 dans le cadre d'une procédure Dublin. Le SEM traite en priorité les demandes d'asile qui relèvent de la compétence d'un autre État Dublin. Il en va de même des procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, peuvent être réglées en première instance par des NEM ou des décisions négatives.

Au deuxième trimestre 2017, 2059 personnes ont été admises à titre provisoire (trimestre précédent : 2245). Sur ce nombre, 1910 admissions sont le fait de décisions d'asile rendues en première instance. Au cours du trimestre sous revue, le taux de protection (octroi de l'asile et de l'admission provisoire dans le cadre de décisions rendues en première instance) s'est monté à 59,5 % (trimestre précédent : 56,6 %).

Par rapport au trimestre précédent, l'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile en suspens en première instance) a diminué de 1429 unités, faisant passer le nombre de demandes en cours de traitement à 23 788 (-5,7 %). Si l'on confronte ces chiffres avec ceux de la même période de 2016 (29 255 demandes d'asile en suspens en première instance), on observe une baisse de 5467 demandes.

Réinstallation et relocalisation

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné à des personnes particulièrement vulnérables, auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié, en priorité des personnes qui ont fui dans les pays voisins de la Syrie mais qui ne peuvent y rester et ne peuvent pas non plus retourner dans leur pays d'origine. Depuis 2013, un total de 1740 personnes a trouvé refuge en Suisse à la faveur de divers programmes. Au deuxième trimestre 2017, 121 personnes sont arrivées en Suisse au titre du nouveau contingent de 2000 personnes particulièrement vulnérables que la Suisse compte accueillir d'ici 2018, conformément à la décision du Conseil fédéral du 9 décembre 2016.

En automne 2015, le Conseil fédéral a par ailleurs décidé que la Suisse prendra part au premier programme européen de répartition (relocalisation) de réfugiés en accueillant jusqu'à 1500 personnes à protéger. À ce jour, 1058 personnes ont pu venir en Suisse dans ce cadre (714 en provenance d'Italie, 344 en provenance de Grèce). La relocalisation consiste à transférer vers un autre État européen des requérants d'asile qui ont déjà été enregistrés en Italie ou en Grèce, deux États Dublin confrontés à des pics de demandes à la frontière extérieure de l'espace Schengen. Au deuxième trimestre 2017, 328 personnes sont arrivées en Suisse au titre du programme de relocalisation de l'UE, 204 à partir de l'Italie et 124 à partir de la Grèce.

Accord d'association à Dublin

L'accord d'association à Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de l'État Dublin en question qui s'applique.

Au deuxième trimestre 2017, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 1894 personnes, car elle estimait que ces pays étaient compétents pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 1511 cas, la demande a été acceptée, l'État sollicité s'étant déclaré prêt à prendre la personne en charge. Dans 394 autres cas, en revanche, la demande a été rejetée. Au total, 588 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre au cours de la période sous revue.

Pendant la même période, la Suisse a quant à elle reçu 1284 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 532 et rejeté 756. La réponse est encore pendante pour les demandes restantes. En tout, 212 personnes ont été transférées en Suisse.

Départs et avis d'exécution du renvoi

Au deuxième trimestre 2017, 1856 personnes ont quitté la Suisse ou ont pu être rapatriées, par voie terrestre ou aérienne, soit 610 de moins (-24,7 %) que durant la même période l'an dernier. En clair, 419 d'entre elles ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée, 864 ont été rapatriées dans leur pays d'origine et 573 transférées dans un État tiers ou un État Dublin. Par ailleurs, 1532 personnes ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ aux autorités, ou leur lieu de séjour est inconnu (deuxième trimestre 2016 : 2359).

Suivi de l'exécution des renvois relevant du domaine de l'asile

Les cantons sont responsables de rapatrier les requérants d'asile déboutés dans leur État de provenance ou dans un État Dublin (exécution des renvois). Les pratiques diffèrent toutefois d'un canton à l'autre. Certains, par exemple, présentent un nombre excessivement élevé de cas en cours d'exécution ; d'autres procèdent à un nombre élevé de transferts vers l'État Dublin compétent hors des délais prévus. D'un canton à l'autre, les conditions générales varient en raison de la pratique judiciaire et des lois cantonales sur les mesures de contrainte, du nombre de places de détention disponibles pour l'exécution des renvois conformément au droit des étrangers, des effets spéciaux dus à la présence d'un centre de test à Zurich ou de centres fédéraux, de possibles distorsions statistiques, en particulier s'agissant de petits cantons, de la définition cantonale des priorités, etc. Le SEM mène régulièrement des entretiens avec les cantons en vue d'optimiser l'exécution des renvois.

À la demande des cantons, la Confédération leur apporte un soutien opérationnel dans l'exécution des renvois. C'est ainsi qu'elle prête son concours, en particulier, dans le domaine de l'identification et de l'obtention de documents de voyage, de même que dans celui de l'organisation des départs. De plus, elle établit des contacts avec les autorités étrangères.

S'agissant du soutien à l'exécution des renvois, une hausse du nombre de cas en suspens est à relever, en particulier pour les ressortissants éthiopiens, chinois, érythréens et irakiens. Pour ces États d'origine, les processus d'identification s'avèrent compliqués et la plupart du temps, le rapatriement de personnes frappées d'une décision de renvoi exécutoire se heurte à des blocages. Par contre, toujours dans le domaine de l'asile, l'effectif des cas en suspens a diminué de 36 % pour les ressortissants guinéens, de 24 % pour les Tunisiens et de 19 % pour les Algériens. Des échanges réguliers ont à nouveau lieu avec les autorités algériennes. Ces derniers mois, ils ont entraîné des améliorations significatives dans l'obtention de documents de voyage.

Le rapatriement des personnes identifiées demeure insatisfaisant en raison du manque de coopération de plusieurs États de provenance. De plus, la proportion élevée des personnes dont on ne connaît pas le pays de provenance reste préoccupante. Pour les personnes de cette catégorie, de longues démarches doivent être entreprises pour établir leur nationalité et leur identité. Au 30 avril 2017, l'effectif total des cas concernés avait diminué de 2613 personnes (soit 11,3 %) dans le domaine de l'asile (année précédente : 2944 cas en moins).

Taux d'activité professionnelle

Fin juin 2017, 719 requérants dont la procédure d'asile est en cours avaient un travail, pour un taux d'activité professionnelle de 3,5 % sur l'ensemble de la Suisse. On observe une progression de 339 personnes, ou 89,2 %, par rapport à la même période de l'an dernier.

Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 7543 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 29,4 %), ce qui représente une augmentation de 1028 personnes (+15,8 %) par rapport à l'année précédente.

Enfin, parmi les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 4596 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 24,7 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une hausse de 1277 personnes (+38,5 %). Les nombres d'actifs dans chaque catégorie d'effectifs et les taux d'activité professionnelle sont présentés, pour chaque canton, dans les tableaux détaillés.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin juin 2016	Fin juin 2017	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	67'321	66'557	-1.1
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	32'076	26'648	-16.9
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	29'255	23'788	-18.7
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	2'821	2'860	1.4
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	34'741	39'402	13.4
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	15'906	20'307	27.7
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	9'548	9'447	-1.1
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	7'344	7'586	3.3
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	1'943	2'062	6.1
Total suspensions de l'exécution du renvoi	Fin du mois	420	431	2.6
Suspensions (groupes)	Fin du mois	2	0	-100.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	418	431	3.1
Cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	84	76	-9.5
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	4'622	4'180	-9.6
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	2'918	2'644	-9.4
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	2'456	2'218	-9.7
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	462	426	-7.8
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	663	454	-31.5
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	472	259	-45.1
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	191	195	2.1
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/ suspendus	Fin du mois	473	445	-5.9
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	568	637	12.1
Nombre de réfugiés reconnus	Fin du mois	43'300	48'664	12.4
Réfugiés permis B	Fin du mois	22'422	28'156	25.6
Réfugiés permis C	Fin du mois	20'878	20'508	-1.8
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	115'243	119'401	3.6

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2017	Trim. 2/2017	+/- en %
		1.1.-30.6.2016	1.1.-30.6.2017	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupements familiaux	Trimestre	1'564	853	-45.5
	Année	1'814	2'417	33.2
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	1'255	1'462	16.5
	Année	1'741	2'717	56.1
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	4'731	4'392	-7.2
	Année	14'277	9'123	-36.1
Reprises des demandes d'asile en Suisse	Trimestre	296	473	59.8
	Année	1'061	769	-27.5
Cas réglés en première instance	Trimestre	7'661	6'452	-15.8
	Année	16'012	14'113	-11.9
Décisions positives	Trimestre	1'715	1'552	-9.5
	Année	3'252	3'267	0.5
Rejets avec admission provisoire	Trimestre	2'089	1'894	-9.3
	Année	3'343	3'983	19.1
Rejets sans admission provisoire	Trimestre	1'039	971	-6.5
	Année	2'006	2'010	0.2
Non-entrées en matière avec admission provisoire	Trimestre	5	16	220.0
	Année	10	21	110.0
Non-entrées en matière sans admission provisoire	Trimestre	1'882	1'387	-26.3
	Année	4'998	3'269	-34.6
Radiations	Trimestre	931	632	-32.1
	Année	2'403	1'563	-35.0
Taux de reconnaissance en % ¹	Trimestre	25.5	26.7	-
	Année	23.9	26.0	-
Taux de protection en % ²	Trimestre	56.6	59.5	-
	Année	48.5	57.9	-
Groupe : Entrées (Resettlement)	Trimestre	76	121	59.2
	Année	202	197	-2.5
Groupe : Octrois de l'asile (Resettlement)	Trimestre	94	151	60.6
	Année	199	245	23.1
Entrées Relocation	Trimestre	248	447	80.2
	Année	33	695	2'006.1
Admissions provisoires	Trimestre	2'245	2'059	-8.3
	Année	3'618	4'304	19.0
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	1'997	1'855	-7.1
	Année	2'339	3'852	64.7
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	248	204	-17.7
	Année	1'279	452	-64.7
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	927	881	-5.0
	Année	1'899	1'808	-4.8

¹ Taux de reconnaissance = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

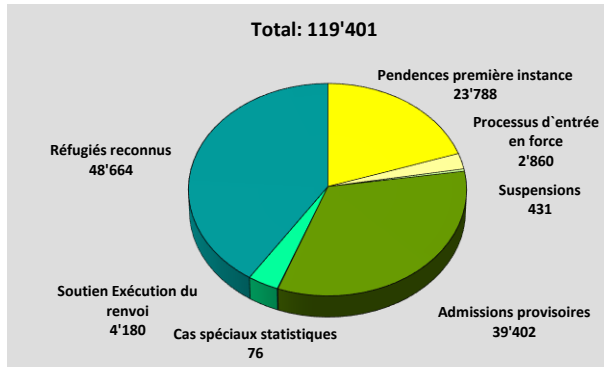
² Taux de protection = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2017	Trim. 2/2017	+/- en %
		1.1.-30.6.2016	1.1.-30.6.2017	
Demandes de réexamen	Trimestre	287	314	9.4
	Année	648	601	-7.3
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	306	323	5.6
	Année	726	629	-13.4
Révocations et extinctions asile	Trimestre	361	337	-6.6
	Année	654	698	6.7
Dublin : Requêtes procédure out	Trimestre	2'338	1'894	-19.0
	Année	9'047	4'232	-53.2
Dublin : Requêtes procédure In	Trimestre	1'472	1'284	-12.8
	Année	1'639	2'756	68.2
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	2'214	1'511	-31.8
	Année	5'378	3'725	-30.7
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	538	532	-1.1
	Année	502	1'070	113.1
Dublin : Décisions de non-entrée en matière (art. 31a.1.b)	Trimestre	1'811	1'318	-27.2
	Année	4'725	3'129	-33.8
Dublin : Transferts procédure out	Trimestre	671	588	-12.4
	Année	2'215	1'259	-43.2
Dublin : Transferts procédure in	Trimestre	185	212	14.6
	Année	235	397	68.9
Accords de réadmission : Requêtes procédure out	Trimestre	157	172	9.6
	Année	368	329	-10.6
Accords de réadmission : Requêtes procédure In	Trimestre	6	4	-33.3
	Année	8	10	25.0
Accords de réadmission : Consentement procédure out	Trimestre	130	156	20.0
	Année	350	286	-18.3
Accords de réadmission : Consentement procédure in	Trimestre	6	3	-50.0
	Année	8	9	12.5
Accords de réadmission : Décisions de non-entrée en matière	Trimestre	30	41	36.7
	Année	159	71	-55.3
Accords de réadmission : Transferts procédure out	Trimestre	75	85	13.3
	Année	176	160	-9.1
Accords de réadmission : Transferts procédure in	Trimestre	2	2	0.0
	Année	1	4	300.0
Cas de rigueur : Demandes	Trimestre	495	584	18.0
	Année	1'073	1'079	0.6
Cas de rigueur : Approbations	Trimestre	498	530	6.4
	Année	1'089	1'028	-5.6
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	472	499	5.7
	Année	1'018	971	-4.6
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	Trimestre	26	31	19.2
	Année	71	57	-19.7

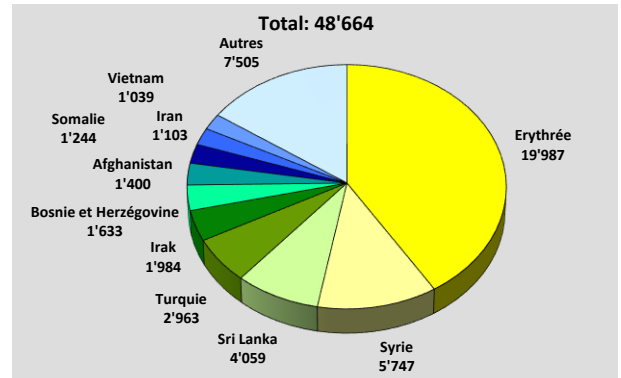
Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2017	Trim. 2/2017	+/- en %
		1.1.-30.6.2016	1.1.-30.6.2017	
Nouveaux séjours dans le processus asile	Trimestre	5'100	4'837	-5.2
	Année	15'243	9'937	-34.8
Entrées	Trimestre	3'860	3'676	-4.8
	Année	12'831	7'536	-41.3
Reprises du séjour	Trimestre	408	445	9.1
	Année	974	853	-12.4
Naissances	Trimestre	832	716	-13.9
	Année	1'438	1'548	7.6
Entrées demandes soutien à l'exéc. du renv. SER (reprises incl.)	Trimestre	3'042	2'841	-6.6
	Année	7'060	5'883	-16.7
Règlements du séjour après octroi de l'asile	Trimestre	1'680	1'586	-5.6
	Année	3'165	3'266	3.2
Règlements du séjour par les cantons	Trimestre	850	797	-6.2
	Année	1'796	1'647	-8.3
Départs après décision d'asile ou Dublin	Trimestre	2'131	1'488	-30.2
	Année	5'440	3'619	-33.5
Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile* et processus soutien à l'exéc. du renvoi	Trimestre	4'932	4'410	-10.6
	Année	11'698	9'342	-20.1
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	484	419	-13.4
	Année	1'451	903	-37.8
Renvois pays d'origine	Trimestre	791	864	9.2
	Année	1'898	1'655	-12.8
Renvois pays tiers	Trimestre	50	60	20.0
	Année	120	110	-8.3
Renvois pays Dublin	Trimestre	592	513	-13.3
	Année	1'479	1'105	-25.3
Départs non-contrôlés	Trimestre	1'985	1'532	-22.8
	Année	3'985	3'517	-11.7
Autres départs	Trimestre	1'030	1'022	-0.8
	Année	2'765	2'052	-25.8
Débuts obtentions de documents de voyage avec procédure d'asile	Trimestre	718	694	-3.3
	Année	1'551	1'412	-9.0
Débuts obtentions de documents de voyage après procédure d'asile	Trimestre	112	91	-18.8
	Année	245	203	-17.1
Documents obtenus	Trimestre	441	383	-13.2
	Année	1'020	824	-19.2
Documents non obtenus	Trimestre	38	58	52.6
	Année	74	96	29.7
Documents disponibles	Trimestre	96	75	-21.9
	Année	195	171	-12.3
Radiations obtention de documents	Trimestre	321	370	15.3
	Année	754	691	-8.4

* Dans les tableaux statistiques officiels, les sorties/départs du processus Asile (durant ou à l'issue de la procédure) seront désormais additionnés avec les sorties/départs après le soutien à l'exécution du renvoi (n'ont pas été indiqués séparément jusqu'en novembre 2013).

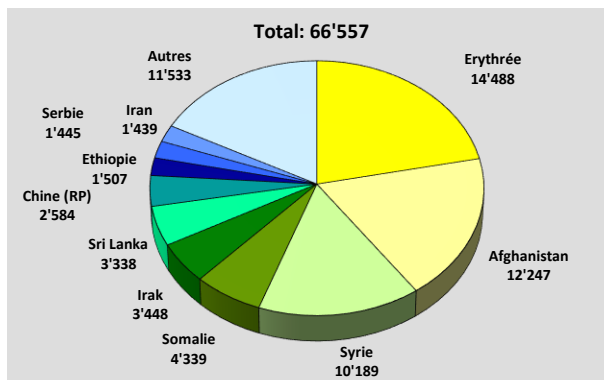
Effectifs



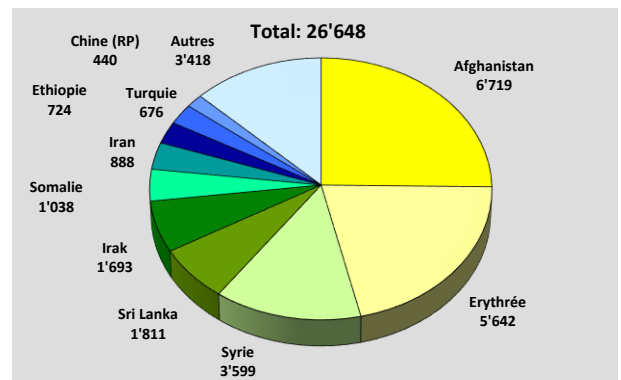
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) : statuts



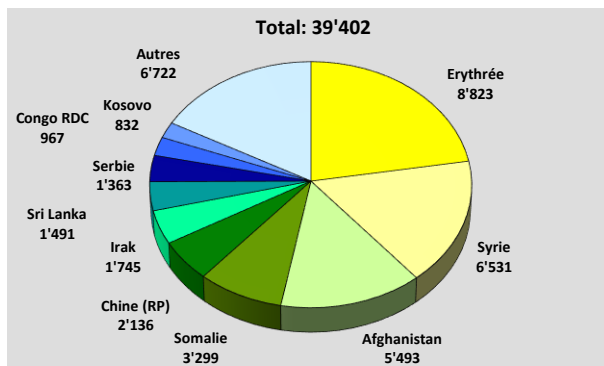
Réfugiés reconnus : pays de provenance



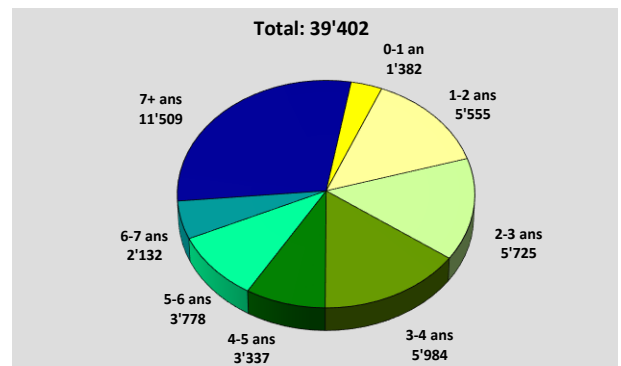
Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance



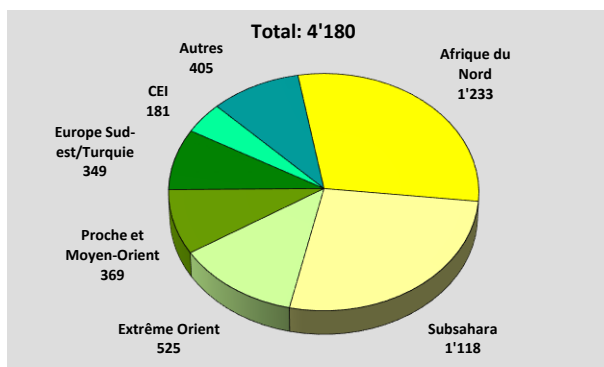
Personnes dans le processus procédure : pays de provenance



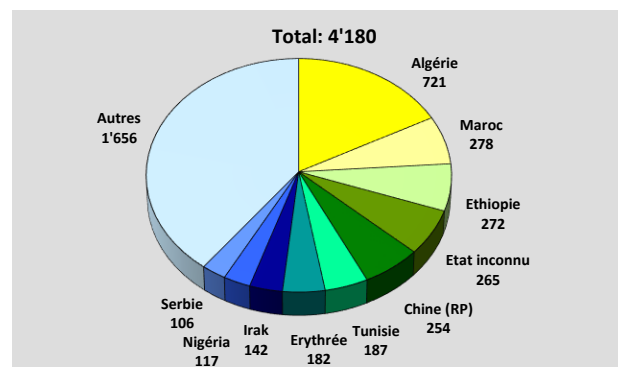
Admissions provisoires : pays de provenance



Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

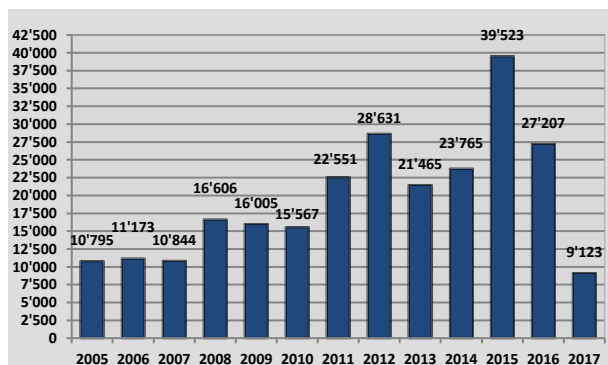


Soutiens à l'exécution du renvoi : régions

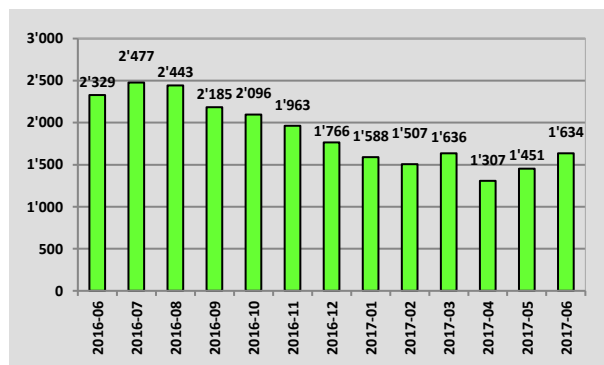


Soutiens à l'exécution du renvoi : pays de provenance

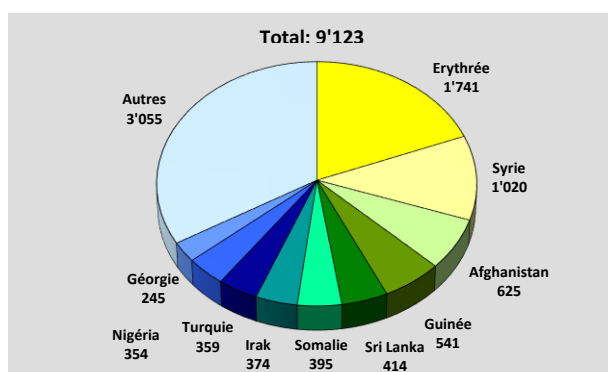
Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

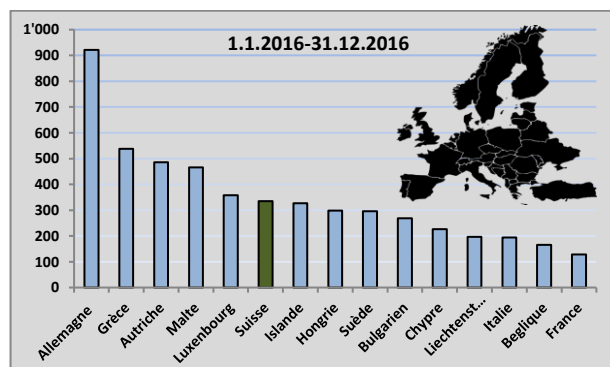


Demandes d'asile : Principaux pays de provenance
1.1. - 30.6.2017

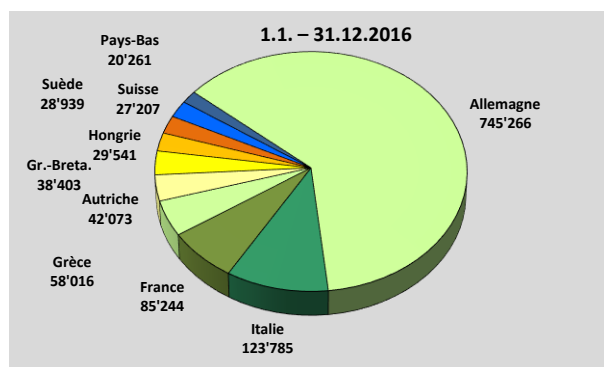
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 2 ^{ème} trimestre 2017	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à juin 2017	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Erythrée	802	18.3	-137	-14.6	1'741	19.1	100	6.1
2	Syrie	595	13.5	170	40.0	1'020	11.2	-218	-17.6
3	Afghanistan	334	7.6	43	14.8	625	6.9	-1'789	-74.1
4	Sri Lanka	235	5.4	56	31.3	414	4.5	-402	-49.3
5	Somalie	232	5.3	69	42.3	395	4.3	-579	-59.4
6	Guinée	202	4.6	-137	-40.4	541	5.9	251	86.6
7	Turquie	197	4.5	35	21.6	359	3.9	127	54.7
8	Nigéria	173	3.9	-8	-4.4	354	3.9	-300	-45.9
9	Irak	148	3.4	-78	-34.5	374	4.1	-534	-58.8
10	Géorgie	127	2.9	9	7.6	245	2.7	13	5.6
	Autres	1'347	30.7	-361	-21.1	3'055	33.5	-1'823	-37.4
	Total	4'392	100.0	-339	-7.2	9'123	100.0	-5'154	-36.1

Demandes d'asile en comparaison internationale

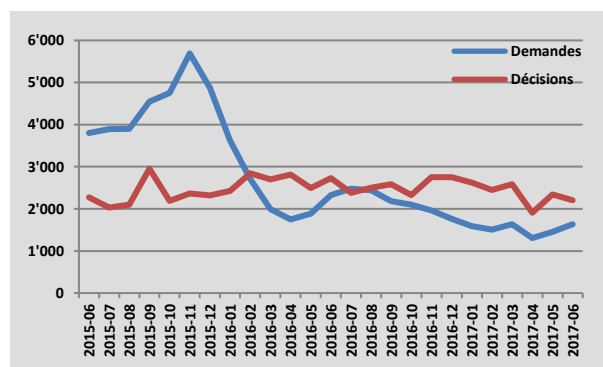


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants (demandes 2016; habitants 6/2016)

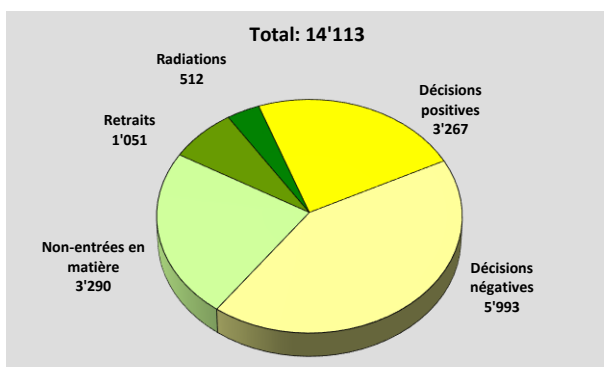


Demandes d'asile dans certains Etats européens

Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance – 1.1. – 30.6.2017

Demandes en suspens et cas traités en première instance

	Règlements 2 ^{ème} trimestre 2017	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à juin 2017	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	1'552	24.1	-163	-9.5	3'267	23.1	15	0.5
taux de reconnaissance (en %)	26.7	-	1.2	-	26.0	-	2.1	-
Rejets avec AP	1'894	29.4	-195	-9.3	3'983	28.2	640	19.1
Non-entrées en matière avec AP	16	0.2	11	220.0	21	0.1	11	110.0
taux de protection (en %)	59.5	-	2.9	-	57.9	-	9.4	-
Rejets sans AP	971	15.0	-68	-6.5	2'010	14.2	4	0.2
Non-entrées en matière sans AP	1'387	21.5	-495	-26.3	3'269	23.2	-1'729	-34.6
Radiations	632	9.8	-299	-32.1	1'563	11.1	-840	-35.0
Total	6'452	100.0	-1'209	-15.8	14'113	100.0	-1'899	-11.9
Demandes en suspens	23'788	-	-1'429	-5.7	23'788	-	-5'467	-18.7

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 2 ^{ème} trimestre 2017	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à juin 2017	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	881	-46	-5.0	1'808	-91	-4.8
Révocations et extinctions asile	337	-24	-6.6	698	44	6.7

Règlements du séjour et sorties

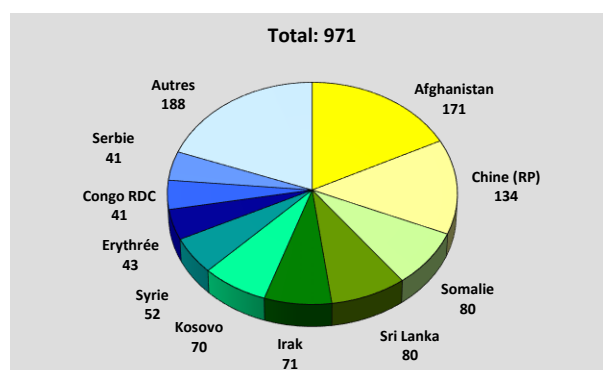
Règlements du séjour

	Règlements 2 ^{ème} trimestre 2017	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2017	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	1'586	-94	-5.6	3'266	101	3.2
Admissions provisoires	2'059	-186	-8.3	4'304	686	19.0
AP LAsi et LEtr	1'855	-142	-7.1	3'852	1'513	64.7
AP avec qualité de réfugié	204	-44	-17.7	452	-827	-64.7
Règlements de police des étrangers ¹⁾	245	-43	-14.9	533	-78	-12.8
Règlements cas de rigueur ²⁾	501	25	5.3	977	-35	-3.5
Autres règlements	51	-35	-40.7	137	-36	-20.8
Total	4'442	-333	-7.0	9'217	638	7.4

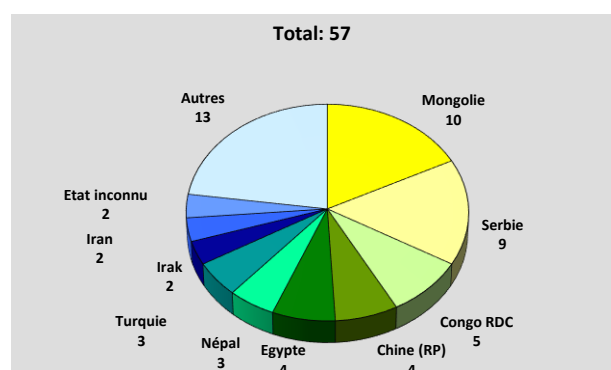
¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



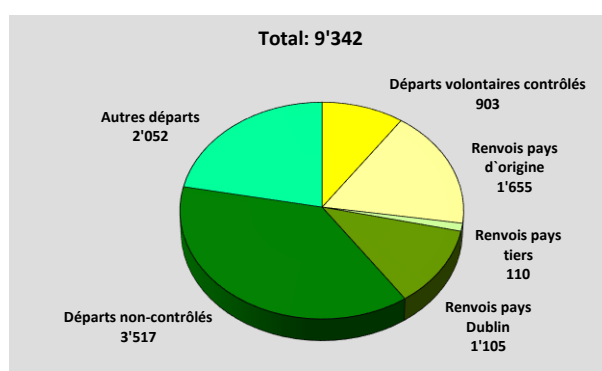
Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités – 1.1. – 30.6.2017



Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités – 1.1. – 30.6.2017

	Règlements 2 ^{ème} trimestre 2017	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2017	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	499	27	5.7	971	-47	-4.6
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	31	5	19.2	57	-14	-19.7
procédure d'asile pendante	1	-2	-66.7	4	4	-
procédure d'asile close	30	7	30.4	53	-18	-25.4
Total	530	32	6.4	1'028	-61	-5.6

Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)



Sorties LAsi et LEtr – 1.1. – 30.6.2017

Départ et communication de l'exéc. du renvoi (asile et étranger) par nationalité

	Nationalité	Sorties 2 ^{ème} trimestre 2017	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à juin 2017	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Guinée	269	6.1	-95	-26.1	633	6.8	275	76.8
2	Albanie	259	5.9	24	10.2	494	5.3	-64	-11.5
3	Erythrée	245	5.6	-111	-31.2	601	6.4	130	27.6
4	Nigéria	243	5.5	-21	-8.0	507	5.4	-271	-34.8
5	Algérie	227	5.1	30	15.2	424	4.5	-101	-19.2
6	Maroc	204	4.6	42	25.9	366	3.9	-123	-25.2
7	Afghanistan	203	4.6	38	23.0	368	3.9	-542	-59.6
8	Serbie	190	4.3	5	2.7	375	4.0	-38	-9.2
9	Irak	183	4.1	-58	-24.1	424	4.5	-463	-52.2
10	Géorgie	156	3.5	23	17.3	289	3.1	20	7.4
	Autres	2'231	50.6	-399	-15.2	4'861	52.0	-1'179	-19.5
	Total	4'410	100.0	-522	-10.6	9'342	100.0	-2'356	-20.1

Suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile

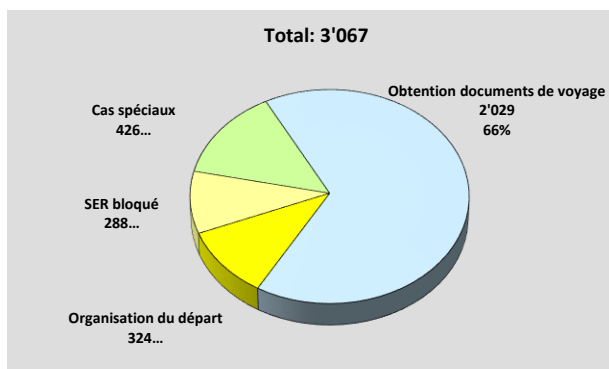
Le présent rapport de suivi est publié une fois par an, dans le cadre des statistiques trimestrielles, et ce, jusqu'à l'introduction de la nouvelle application informatique eRetour. Au préalable, les données qui y figurent ont été vérifiées avec les cantons. Les chiffres publiés se rapportent à la situation au 30.04.2017. Les rubriques 1 et 2 (cf. vue d'ensemble ci-après) ont été remaniées par rapport à la publication de l'année dernière. L'objectif principal de ce remodelage était d'illustrer les cas en suspens en phase d'exécution du renvoi en fonction de leur phase d'exécution. La nouvelle présentation permet de repérer immédiatement la phase de procédure en cours, ce qui favorise l'objectivité et la précision du suivi. Elle permet de mieux cerner les problèmes et de s'y attaquer plus directement. Les rubriques 3 (Cas Dublin) et 4 (Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis, par pays), par contre, sont restées inchangées. Le suivi contient les graphiques et données suivantes sur l'exécution des renvois :

- 1) Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile en fonction de la phase d'exécution (complété en partie)
- 2) Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi (nouveau)
 - a. classement par phase d'exécution
 - b. évolution des soutiens à l'exécution du renvoi et variation des effectifs par rapport à l'année précédente
- 3) Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas de transfert Dublin non exécutés dans les délais, par canton (jusqu'alors)
- 4) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis dans le domaine de l'asile, par pays (jusqu'alors)

1. Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile en fonction de la phase d'exécution

Le graphique qui suit illustre le nombre de cas traités dans le cadre de l'effectif des soutiens à l'exécution du renvoi au 30.04.2017, classés en fonction de leur phase d'exécution.

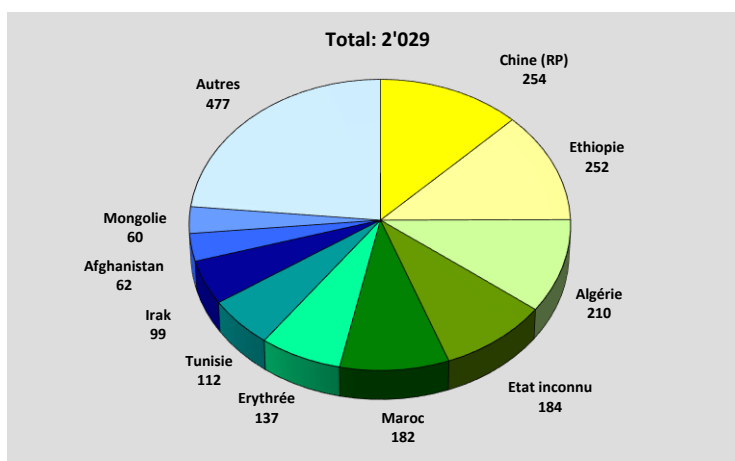
Les cas en phase d'**obtention des documents de voyage** font l'objet de mesures d'instruction pour établir la nationalité ou l'identité de l'intéressé. Dans les cas en phase d'**organisation du départ**, des documents de voyage ont déjà été délivrés et un vol a été demandé, voire déjà réservé. La majorité des cas dont les soutiens à l'exécution du renvoi sont **bloqués** ou suspendus concernent des personnes en exécution de peine ou des cas dans lesquels une voie de droit extraordinaire est encore pendante. Pour ce qui est des **cas spéciaux statistiques**, il faut distinguer deux catégories de cas : la première regroupe les cas pour lesquels des documents de voyage ont été délivrés ou pour lesquels l'identité de l'intéressé est établie mais dont l'annonce cantonale d'exécution du renvoi ou de règlement du cas (à la suite, par ex., d'un départ non contrôlé ou d'une autorisation de séjour fondée sur le droit des étrangers) ou encore une demande d'organisation du départ fait encore défaut. La deuxième catégorie comprend les personnes qui ne souhaitent pas quitter la Suisse et pour lesquelles il s'avère difficile d'organiser un retour sous contrainte dans le pays d'origine ou de provenance.



Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile au 30.4.2017

Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis après procédure d'asile (obtention des documents de voyage), par pays

Le graphique suivant livre des informations sur les pays de provenance qui ont donné lieu au plus grand nombre de cas traités pour lesquels un soutien à l'exécution du renvoi (obtention de documents de voyage) a été requis au 30.04.2017 ; il peut s'agir aussi bien de nouveaux que d'anciens cas. L'obtention des documents de voyage nécessaires entraîne des démarches pour établir la nationalité et l'identité des étrangers concernés. Une part considérable des dossiers en suspens dans l'attente de documents de voyage concerne des pays vers lesquels l'exécution du renvoi ou l'obtention des documents de voyage nécessaires représentent un travail difficile et de longue haleine, auquel il faut consacrer des ressources importantes, faute de coopération des autorités du pays concerné. La rubrique « Autres » regroupe les procédures des pays pour lesquels moins de 60 dossiers sont en suspens dans l'attente de documents de voyage.



Obtention des documents de voyage en suspens (asile) au 30.04.2017

2. a) Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi, classement par phase

La phase d'exécution du renvoi comprend tous les cas dans lesquels les personnes concernées ont reçu une décision de renvoi entrée en force à l'issue de la procédure d'asile et le canton a déposé auprès du SEM une demande de soutien à l'exécution du renvoi (en vue d'établir l'identité des intéressés et d'obtenir des documents de voyage) ou a remis au SEM une annonce de réservation de vol.

Dans certains pays, l'exécution des renvois s'avère très difficile faute de coopération. À la suite d'un mandat confié par le Conseil fédéral en juin 2012, le DFJP tient à jour une liste des pays concernés, pour lesquels le dossier ayant trait aux retours doit être intégré aux intérêts généraux de la Suisse en matière de politique étrangère. Figurent actuellement sur cette liste l'Algérie, l'Éthiopie, l'Iran, le Maroc et la Mongolie.

Les cas dans lesquels l'exécution du renvoi est en suspens font l'objet d'une nouvelle présentation par rapport au rapport de suivi de l'année précédente. Au lieu d'un graphique à barres (histogramme) mettant en évidence la proportion des renvois exécutés dans le domaine de l'asile par rapport à la clé de répartition cantonale, ces cas figurent désormais dans un tableau, détaillés par phase d'exécution du renvoi. Ce tableau fait précisément apparaître la phase d'exécution du renvoi à laquelle, correspondent les dossiers en suspens ; l'objectivité et la précision du suivi s'en trouvent améliorés. Il est ainsi possible de mieux cerner les problèmes et de s'y attaquer plus directement.

Remarque : Le SEM (Division Retour) a vérifié la plus grande partie des listes de contrôle par rapport aux dossiers d'exécution du renvoi en suspens en se fondant sur les indications fournies par les cantons. Aussi est-il possible que les chiffres apparaissant dans le tableau ci-après diffèrent quelque peu des statistiques officielles.

Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile au 30.4.2017

Canton	Total Effectif SER asile		Obtention documents de voyage		Organisation du départ		SER bloqué		Cas spéciaux statistiques	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
Total	3'067	100.0	2'029	100.0	324	100.0	288	100.0	426	100.0
Appenzell Rh.-ext.	10	0.3	7	0.3	1	0.3	0	0.0	2	0.5
Appenzell Rh.-int.	1	0.0	1	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Argovie	225	7.3	157	7.7	25	7.7	31	10.8	12	2.8
Bâle-Campagne	119	3.9	105	5.2	5	1.5	3	1.0	6	1.4
Bâle-Ville	46	1.5	32	1.6	6	1.9	3	1.0	5	1.2
Berne	405	13.2	295	14.5	19	5.9	26	9.0	65	15.3
Fribourg	88	2.9	59	2.9	7	2.2	9	3.1	13	3.1
Genève	240	7.8	157	7.7	34	10.5	20	6.9	29	6.8
Glaris	9	0.3	9	0.4	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Grisons	39	1.3	30	1.5	3	0.9	1	0.3	5	1.2
Jura	28	0.9	17	0.8	1	0.3	6	2.1	4	0.9
Lucerne	106	3.5	77	3.8	6	1.9	9	3.1	14	3.3
Neuchâtel	101	3.3	59	2.9	21	6.5	15	5.2	6	1.4
Nidwald	3	0.1	1	0.0	0	0.0	2	0.7	0	0.0
Obwald	4	0.1	4	0.2	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Saint-Gall	24	0.8	17	0.8	4	1.2	1	0.3	2	0.5
Schaffhouse	136	4.4	87	4.3	8	2.5	20	6.9	21	4.9
Schwyz	61	2.0	44	2.2	4	1.2	7	2.4	6	1.4
Soleure	43	1.4	30	1.5	6	1.9	2	0.7	5	1.2
Tessin	115	3.7	75	3.7	12	3.7	10	3.5	18	4.2
Thurgovie	60	2.0	34	1.7	14	4.3	1	0.3	11	2.6
Uri	59	1.9	39	1.9	8	2.5	4	1.4	8	1.9
Valais	4	0.1	2	0.1	1	0.3	0	0.0	1	0.2
Vaud	104	3.4	60	3.0	13	4.0	15	5.2	16	3.8
Zoug	581	18.9	287	14.1	81	25.0	68	23.6	145	34.0
Zurich	45	1.5	38	1.9	3	0.9	1	0.3	3	0.7
Pas d indication	411	13.4	306	15.1	42	13.0	34	11.8	29	6.8

Définition de l'effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis, par phase :

Soutiens à l'exécution du renvoi

Le SEM assiste les cantons lors de l'exécution des renvois, des expulsions ou des expulsions pénales. À la demande de l'autorité cantonale des migrations compétente, il se charge d'obtenir les documents de voyage nécessaires pour renvoyer ou expulser les étrangers concernés.

Obtention des documents de voyage en suspens

Les cas en phase d'obtention des documents de voyage entraînent des démarches, qui visent notamment à établir la nationalité et l'identité des intéressés. Dans ce cas, les cantons adressent une demande de soutien à l'exécution du renvoi ou à l'obtention de documents de voyage. La Division Retour lance ensuite un processus partiel d'obtention de documents de voyage, processus qui reste ouvert chez elle aussi longtemps que l'identité de l'intéressé n'a pas été établie et une saisie effectuée dans la rubrique « Documents de voyage obtenus » ou dans la rubrique « Radiation obtention de documents » en cas de disparition de l'intéressé ou si le statut de séjour de la personne a été réglé dans l'intervalle.

Organisation des départs en suspens

Dans les cas en phase d'organisation du départ, les documents de voyage sont à disposition et la réservation d'un vol a été demandée ou un vol a d'ores et déjà été réservé. Les cantons adressent une demande d'organisation du départ à la Division Retour (swissREPAT), qui lance le processus partiel d'organisation du départ. Ce processus reste ouvert chez elle jusqu'au départ de l'intéressé ou jusqu'à ce qu'il soit établi que le départ ne peut pas avoir lieu.

Soutien à l'exécution du renvoi bloqué ou suspendu

La majorité des cas dans lesquels le soutien à l'exécution du renvoi est bloqué ou a été suspendu concernent des personnes en exécution de peine ou des cas dans lesquels une voie de droit extraordinaire est encore pendante. Toutefois, des raisons techniques (tel qu'un blocage de la part du pays de provenance) ou politiques (non-exécution cantonale) sont également susceptibles de bloquer certains cas.

Cas spéciaux statistiques :

En règle générale, les exceptions statistiques portent sur des cas dont le renvoi peut être exécuté et pour lesquels la mention « documents de voyage obtenus » a été saisie, mais dont l'annonce cantonale d'exécution du renvoi ou de règlement du cas (à la suite, par ex., d'un départ non contrôlé ou d'une autorisation de séjour fondée sur le droit des étrangers), ou encore une demande d'organisation du départ fait encore défaut. Cette catégorie comprend également les personnes qui ne souhaitent pas quitter la Suisse et pour lesquelles l'organisation du retour sous contrainte dans le pays d'origine ou de provenance s'avère difficile.

Une fois les documents de voyage obtenus, le canton d'attribution est responsable de la suite de la procédure ; il est tenu de rendre les requérants déboutés attentifs à leur obligation de collaborer et, s'ils n'obtempèrent pas, d'ordonner des mesures de contrainte.

2. b) Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi, classement par phase

Le travail fourni par les cantons en matière d'exécution des renvois ne peut pas faire l'objet de comparaisons sur la base des chiffres absolus concernant les départs effectués, puisque le nombre de requérants ayant effectivement quitté le territoire varie d'un canton à l'autre. Aussi le suivi de l'exécution des renvois compare-t-il la proportion des entrées en processus d'exécution (asile) auxquelles un canton a dû procéder mais dont le départ n'a pas encore été effectué (cas d'exécution en suspens ; état au 30.04.2017) à la proportion des départs au cours de l'année. Ces chiffres incluent les départs autonomes contrôlés ainsi que les rapatriements dans un pays d'origine, un État tiers ou un État Dublin. Si la proportion des entrées en processus d'exécution est inférieure à celle des départs, l'on en déduit que le canton accomplit ses tâches d'exécution des renvois conformément à ses obligations et qu'il génère moins de dossiers en suspens en la matière.

Le tableau ci-après illustre le nombre d'entrées en phase d'exécution du renvoi (asile) ainsi que le nombre de départs au cours de la dernière année.

À cet égard, il faut souligner qu'une fois entrées en processus d'exécution du renvoi, une partie des personnes quittent la Suisse de manière non contrôlée, ou alors leur séjour est clos pour des raisons administratives (classement). Le nombre de départs retenus dans la statistique est donc toujours inférieur au nombre de départs effectifs. De plus, des cas répertoriés peuvent se rapporter à une période antérieure parce qu'un transfert a été décalé dans le temps.

Évolutions des soutiens à l'exécution du renvoi et variation des effectifs par rapport à l'année précédente

Canton	1.5.2015 – 30.4.2016				1.5.2016 – 30.4.2017				Effectif SER asile au 30.4.2016	Effectif SER asile au 30.4.2017	Variation des effectifs	
	Entrées SER asile		Sorties SER asile 1)		Entrées SER asile		Sorties SER asile 1)				absolu	%
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%				
Total	9'080	100.0	4'371	100.0	8'954	100.0	4'301	100.0	3'735	3'403	-332	-8.9
Appenzell Rh.-ext.	43	0.5	23	0.5	27	0.3	11	0.3	10	11	1	10.0
Appenzell Rh.-int.	7	0.1	5	0.1	4	0.0	4	0.1	1	1	0	0.0
Argovie	688	7.6	310	7.1	592	6.6	276	6.4	264	247	-17	-6.4
Bâle-Campagne	420	4.6	243	5.6	483	5.4	256	6.0	115	138	23	20.0
Bâle-Ville	288	3.2	179	4.1	380	4.2	207	4.8	79	50	-29	-36.7
Berne	982	10.8	566	12.9	1'013	11.3	532	12.4	509	471	-38	-7.5
Fribourg	277	3.1	129	3.0	213	2.4	125	2.9	128	101	-27	-21.1
Genève	675	7.4	290	6.6	763	8.5	370	8.6	300	262	-38	-12.7
Glaris	46	0.5	24	0.5	31	0.3	22	0.5	16	11	-5	-31.3
Grisons	220	2.4	132	3.0	179	2.0	118	2.7	42	41	-1	-2.4
Jura	111	1.2	47	1.1	127	1.4	58	1.3	33	28	-5	-15.2
Lucerne	442	4.9	249	5.7	374	4.2	237	5.5	106	122	16	15.1
Neuchâtel	234	2.6	81	1.9	291	3.2	82	1.9	78	110	32	41.0
Nidwald	51	0.6	19	0.4	47	0.5	24	0.6	8	10	2	25.0
Obwald	34	0.4	10	0.2	32	0.4	10	0.2	8	8	0	0.0
Saint-Gall	253	2.8	191	4.4	239	2.7	217	5.0	157	149	-8	-5.1
Schaffhouse	201	2.2	40	0.9	102	1.1	50	1.2	73	65	-8	-11.0
Schwyz	80	0.9	93	2.1	99	1.1	80	1.9	64	51	-13	-20.3
Soleure	185	2.0	132	3.0	171	1.9	102	2.4	123	115	-8	-6.5
Tessin	360	4.0	127	2.9	371	4.1	118	2.7	68	69	1	1.5
Thurgovie	226	2.5	168	3.8	229	2.6	131	3.0	64	60	-4	-6.3
Uri	241	2.7	8	0.2	225	2.5	30	0.7	8	3	-5	-62.5
Valais	968	10.7	180	4.1	1'207	13.5	156	3.6	127	103	-24	-18.9
Vaud	27	0.3	307	7.0	33	0.4	320	7.4	587	585	-2	-0.3
Zoug	340	3.7	65	1.5	275	3.1	62	1.4	66	48	-18	-27.3
Zurich	115	1.3	733	16.8	109	1.2	685	15.9	681	520	-161	-23.6
Pas d'indication	1'566	17.2	20	0.5	1'338	14.9	18	0.4	20	24	4	20.0

1) Départs volontaires contrôlés et renvois après SER asile.

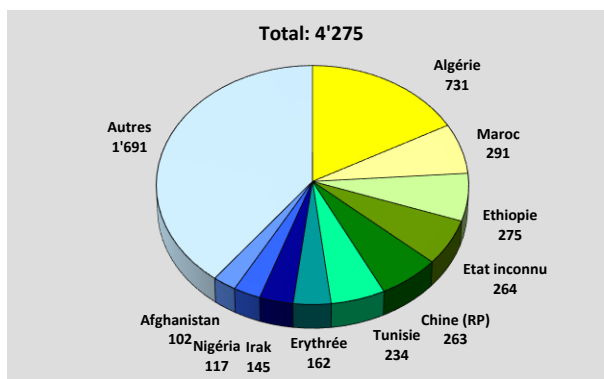
3. Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels le transfert n'a pas été effectué dans les délais, par canton

Le tableau ci-dessous met en évidence le nombre de décisions de non-entrée en matière (NEM) entrées en force l'année dernière dans le domaine de Dublin et le nombre de transferts dans l'Etat Dublin compétent effectués cette même année. Relevons qu'une NEM peut également donner lieu à un départ non contrôlé ou autre (voir p. 9). C'est pourquoi le nombre de transferts est toujours moins élevé que le nombre de transferts effectifs ; du fait du décalage entre la décision et le transfert, celui-ci peut concerner des cas antérieurs. Par ailleurs, le tableau met en lumière le nombre de cas qui n'ont pas été transférés dans l'Etat Dublin compétent dans les délais par le canton. Lorsque le délai d'un transfert n'est pas respecté et que la personne concernée n'est pas partie de manière non contrôlée, la Suisse est responsable de la demande et doit introduire une procédure d'asile nationale. Ceci entraîne d'importantes répercussions financières.

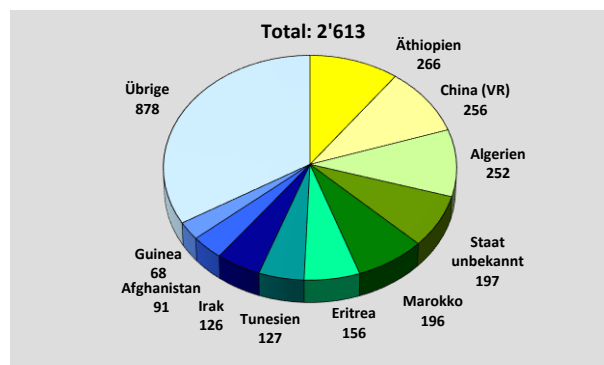
Canton	Nombre de NEM Dublin entrées en force 1.5.2016 – 30.4.2017	Nombre de transferts Dublin out 1.5.2016 – 30.4.2017	Nombre de cas sans transfert dans les délais 1.5.2015 – 30.4.2016	Nombre de cas sans transfert dans les délais 1.5.2016 – 30.4.2017
Appenzell Rh.-ext.	21	5	0	0
Appenzell Rh.-int.	12	3	1	0
Argovie	492	150	3	0
Bâle-Campagne	389	177	2	0
Bâle-Ville	451	148	2	2
Berne	1'149	389	8	6
Fribourg	267	97	5	3
Genève	470	230	27	13
Glaris	38	12	0	0
Grisons	174	94	0	0
Jura	86	35	5	2
Lucerne	386	192	3	0
Neuchâtel	187	42	19	23
Nidwald	26	17	0	0
Obwald	6	4	0	0
Saint-Gall	415	139	0	0
Schaffhouse	67	36	2	5
Schwyz	112	76	0	0
Soleure	276	59	1	3
Tessin	172	103	0	0
Thurgovie	266	89	0	0
Uri	38	21	0	0
Valais	314	151	10	6
Vaud	669	154	140	203
Zoug	69	44	0	0
Zurich	1'223	508	9	3
Pas d'indication	1	121	2	0
Total	7'776	3'096	239	269

Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis, par pays : effectif total et effectif des personnes relevant du domaine de l'asile

Les deux graphiques ci-dessous montrent de quels Etats proviennent actuellement la plupart des personnes dont l'exécution du renvoi est soutenue (obtention des documents de voyage ou organisation du retour) : le premier regroupe l'ensemble des personnes, alors que le second ne retient que les personnes relevant du domaine de l'asile. Quant au tableau qui suit, il montre l'évolution du nombre de ressortissants des principaux pays de provenance qui relèvent du domaine de l'asile.



Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi au 30.4.2017



Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile au 30.4.2017¹

Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile

Nationalité	Nombre de cas au 30.4 2016	Nombre de cas au 30.4.2017	Evolution
Ethiopie *	220	266	↑
Chine (rép. pop.)	209	256	↑
Algérie *	312	252	↓
Etat inconnu	238	197	↓
Maroc *	191	196	→
Erythrée	126	156	↑
Tunisie	168	127	↓
Irak	98	126	↑
Afghanistan	95	91	→
Guinée	106	68	↓
Autres	1'181	878	↓
Total	2'944	2'613	↓

* **bleu** :
Etats dans lesquels l'exécution du renvoi est très difficile (liste des pays « retour »)

¹ Dans ce graphique, l'effectif SER après procédure d'asile correspond à l'effectif des statistiques mensuelles officielles (sans les suspensions et les cas spéciaux)

Remarques

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel¹⁾.

¹⁾ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>